Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences** **78 rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDEDC/2021-894** **26/11/2021**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/08/2022
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Formation d'accompagnement dans l'emploi des personnels infirmiers affectés en établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt / Services de la formation et du développement (SFD) Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ENSFEA

Résumé : modalités d'organisation de la formation d'accompagnement dans l'emploi des personnels infirmiers mise en œuvre par l' ENSFEA.

La direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) développe une politique ambitieuse d'adaptation à l'emploi des agents affectés pour la première fois dans un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA). A ce titre, un dispositif hybride mêlant formation, tutorat et accompagnement a été conçu en s'appuyant sur des expertises croisées des formateurs et de pairs ainsi que de l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA). Il est mis en œuvre par l'Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole à Toulouse (ENSFEA).

La présente note de service explicite les différents modules qui le composent ainsi que leurs modalités d'organisation *pour les personnels infirmiers qui jouent un rôle majeur dans la mise en œuvre de la politique de formation du ministère chargé de l'agriculture, au sein des EPLEFPA.*

1. Le dispositif d'adaptation à l'emploi des personnels de santé des EPLEFPA

Dispositif de professionnalisation, le dispositif d'adaptation à l'emploi vise à permettre aux agents d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer leur métier, qu'elles soient théoriques ou professionnalisantes.

Le dispositif confié à l'ENSFEA répond aux principes suivants :

- Prise en compte de l'hétérogénéité du public : le cas échéant, positionnement établi à l'entrée en formation, et de manière obligatoire pour les agents n'ayant aucune expérience en établissements d'enseignement ;
- Équilibre dans l'alternance entre théorie et pratique afin de permettre aux agents de trouver les réponses aux situations concrètes auxquelles ils seront confrontés, via des outils directement exploitables sur le lieu de travail ;
- Pluralité des intervenants parmi lesquels les inspecteurs de l'enseignement agricole et des pairs pouvant faire partager leur expérience mais aussi des cadres du ministère de l'agriculture et de l'alimentation ou d'autres ministères notamment celui de la Santé ;

1.1. Public cible

La participation au dispositif global est obligatoire pour les agents nouvellement nommés dans un poste de personnel de santé scolaire en EPLEFPA, quel que soit leur statut (titulaire ou contractuel).

1.2. Modalités d'inscription

La formation étant obligatoire, les agents n'ont aucune démarche d'inscription à accomplir. En effet, les listes des agents nouvellement affectés sont transmises directement par les services centraux SRH-DGER à l'opérateur ENSFEA. Les convocations sont éditées et envoyées directement aux agents sous couvert de leur supérieur hiérarchique.

1.3. Modalités de suivi par le supérieur hiérarchique

Pour la mise en œuvre optimale de ce dispositif d'ampleur, les supérieurs hiérarchiques des agents, veilleront tout particulièrement à la participation assidue des agents concernés aux formations et à mettre en place une organisation facilitant leur départ en formation.

Il est rappelé que l'agent en formation est en position de travail et que la participation aux actions de ce dispositif est prioritaire. Il convient de planifier les réunions internes en dehors des plages de formation dont les dates ont été communiquées avant le début de l'année scolaire, afin de permettre aux agents d'y participer sereinement.

Il est impératif que les entretiens d'évaluation professionnelle des agents comprennent un temps au cours duquel l'agent pourra dresser le bilan du dispositif de formation suivi, conformément aux textes en vigueur.

1.4. Modalités de prise en charge financière

L'ensemble des frais de déplacement et hébergement des agents est pris en charge intégralement dans le cadre de l'enveloppe spécifique conventionné avec l'ENSFEA, selon des modalités définies entre la DGER et l'opérateur, et conformément aux décrets en vigueur concernant les tarifs de remboursement.

1.5. Organisation du dispositif

Durant la première année suivant l'affectation sur le poste en EPL, l'agent participera aux quatre modules suivants :

- des actions de formation continue
- un tutorat assuré par un pair expérimenté.

2. <u>Modalités de formation</u>

2.1. Le programme des actions de formation

La formation est organisée autour de 5 semaines

- L'année de la prise de poste : 3 semaines de formation selon les thématiques suivantes

    - Semaine 1 : **du 10 au 13 janvier 2022**, La place unique du personnel de santé dans l'établissement: aspects réglementaires, administratifs et le lien avec les équipes de l'EPLEFPA ;

    - Semaine 2 : **du 7 au 11 mars 2022**, L'écoute : détecter, prévenir, orienter, agir ;

    - Semaine 3 : **du 30 mai au 3 juin 2022**, Le rôle propre de l'infirmier en lien avec la communauté éducative.

- L'année suivante :

    - Des interventions individualisées en distanciel selon les besoins et l'actualité

    - Un regroupement d'échange de pratiques

Le programme détaillé des interventions se trouve en annexe 1 de cette note de service.

2.2. Les modules de formation peuvent être ouverts à la formation continue

Les modules de formation s'adressent à des agents débutant dans les fonctions. Toutefois, il peut être intéressant pour certains agents en fonction depuis plusieurs années, de suivre un ou plusieurs de ces modules de formation.

La demande de participation sera faite par les intéressés, après validation de leur supérieur hiérarchique, à l'ENSFEA à l'attention de laure.magnier@ensfea.fr, cheffe du service de la formation continue des agents de l'état.

L'ENSFEA examinera au cas par cas les demandes de participation et validera ou non la participation au stage. La saisie sera effectuée dans le logiciel de gestion de la formation continue, comme toute autre action de formation continue.

3. L'animation des actions de formation continue au sein du Programme Régional de Formation

Les Délégués Régionaux à la Formation Continue de chaque DRAAF, lors de la constitution du Document Régional de Formation, veilleront à organiser au moins une formation annuelle spécifique à destination des infirmières et infirmiers, à l'aide d'intervenants du DNA, de l'IEA ou d'intervenants extérieurs selon les remontées de besoin de formation identifiés par les agents. Cette organisation sera élaborée impérativement en lien avec le SRFD, mais aussi avec le correspondant régional du réseau des infirmiers et l'animateur national du réseau.

4. Modalités d'évaluation de l'ensemble du dispositif

4.1. Evaluation par les agents

Les trois semaines de formation seront évaluées de manière individuelle mais aussi de manière croisée, tant sur le fond que sur la forme en fin du parcours.

Chaque module du dispositif donne lieu à une évaluation individuelle des agents sous forme de questionnaires à la suite des sessions de formation ou de rapports dans le cadre du tutorat et de l'APF.

L'ENSFEA est chargée de la mise en œuvre de cette évaluation.

4.2. Le rapport d'activité annuel

L'ENSFEA rédigera un rapport annuel reprenant une synthèse des évaluations rendues par les agents. Les quatre modules du dispositif seront évalués de manière croisée, tant sur le fond que sur la forme.
Ce rapport sera transmis par voie électronique à la sous-direction EDC avant le 1er juillet 2022, afin de permettre des ajustements pour les sessions suivantes.

Le directeur général adjoint de l'enseignement
et de la recherche,
chef de service de l'enseignement technique,

Luc MAURER

Session 1 (dec)	La place unique du personnel de santé dans l'établissement: aspects réglementaires, administratifs et le lien avec les équipes de l'EPLEFPA				
	Lundi 6 décembre 21	**Mardi 7 décembre 21**	**Mercredi 8 décembre 21**	**jeudi 9 décembre 21**	**vendredi 10 décembre 21**
Matin		Présentation de la plateforme Moodle et du e-Portfolio	Les aspects juridiques et statutaires (apports théoriques et échanges de pratiques)	Les aspects juridiques et statutaires (apports théoriques et échanges de pratiques)	La mise en œuvre du PAI Bilan Ensfea
Après midi	Accueil, présentation de la formation et aspects logistiques, tour de table Le lien avec le Directeur (binôme D1 et infirmier)	Le concept d'école inclusive et le rôle de l'infirmier	Les aspects juridiques et statutaires (apports théoriques et échanges de pratiques)	Les aspects juridiques et statutaires (apports théoriques et échanges de pratiques)	
Soirée				Soirée "film/débat"	
Intervenants	ESNFEA	ESNFEA	IEA	IEA	Infirmier
Objectifs	Objectif: faire connaissance avec le groupe, créer de la relation, permettre les premiers échanges et donner envie d'entrer en formation	Objectif: Quelle pratique dans mon quotidien au sein d'un EPLEFPA: le réglementaire, la gestion de crise, le secret professionnel, l'accompagnement du jeune en difficulté…etc...	Objectif: Quelle pratique dans mon quotidien au sein d'un EPLEFPA: le réglementaire, la gestion de crise, le secret professionnel, l'accompagnement du jeune en difficulté…etc...	Objectif: Journée "inclusion"…la place du handicap dans l'école, et le lien avec le personnel de santé comme relais avec les familles et les équipes	Objectifs: Travailler la place unique du personnel de santé au sein de l'équipe éducative. Questionner sa pratique par l'analyse et l'échange

Session 2 (Mars)	L'écoute: détecter, prévenir, orienter, agir				
	Lundi 07 mars 22	**Mardi 08 mars 22**	**Mercredi 09 mars 22**	**Jeudi 10 mars 22**	**Vendredi 11 mars 22**
Matin		Posture d'écoute des jeunes (avec les CPE)	Ecoute active/médiation par les pairs, gestion de conflits (un atelier écoute active/ un atelier médiation)	Intervention "association innocence en danger": la pédocriminalité: qu'est ce que c'est? Le recueil de la parole, l'accompagnement et le signalement	Le GAR comme un outil de repérage et de suivi des jeunes (avec les CPE) Bilan Ensfea
Après midi	Psychopathologie de l'adolescent: les spécificités de l'ado: repérer un jeune en danger: quelle prévention? (infirmiers/CPE?/Enseignants?)	Posture d'écoute des jeunes (avec les CPE)	Psychologie de l'adolescent	Accompagnement et traitement des informations juridiques par le Conseil Départemental de Haute Garonne	
Soirée				Soirée Jeu autour du handicap	
Intervenants	Pr Jean-Philippe Raynaud (université Toulouse III)	ESNFEA	ESNFEA		
Objectifs	Objectif: comprendre les mécanismes de l'écoute, de la détection des conduites à risques et comment les prévenir?	Objectif: à détailler	Objectif: à détailler	Objectif: les différentes facettes de l'accompagnement de l'élève: de la prévention aux procédures judiciaires	Objectif: un outil spécifique à l'EA et l'importance du binôme CPE/Inf dans l'établissement

<table>
<tr><td rowspan="2">Session 3
(Mai-Juin)</td><td colspan="6">Le rôle propre de l'infirmier en lien avec la communauté éducative</td></tr>
<tr><td>Lundi 30 mai 22</td><td>Mardi 31 mai 22</td><td>Mercredi 1er juin 22</td><td>Jeudi 02 mai 22</td><td colspan="2">Vendredi 03 mai 22</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Matin</td><td rowspan="2"></td><td rowspan="2">Médiation et gestion des émotions et de la motivation chez les adolescents</td><td>Découverte du BAEVS et des réseaux, et la notion de projet</td><td rowspan="2">La place de l'infirmier dans les projets éducatifs et dans les référentiels</td><td>Echanges entre pairs</td><td>Entretiens individuels</td></tr>
<tr><td>La trousse de secours, les accidents du travail, les fiches d'urgence</td><td colspan="2">Bilan</td></tr>
<tr><td>Après midi</td><td>Ecole promotrice de la santé: qui, comment, pourquoi?</td><td>La santé mentale: qu'est ce que c'est? Comment j'accompagne? Les points de vigilance? …</td><td>Santé/Sécurité au travail et gestion de crise</td><td>Travail de groupe: le lien avec le CPE/les enseignants/la direction de l'établissement dans le suivi et l'accompagnement du jeune</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Intervenants</td><td>Réseau</td><td></td><td>BAEVS/ infirmière/ Inspecteur CHSCT</td><td></td><td colspan="2">ENSFEA</td></tr>
<tr><td>Objectifs</td><td>L'intérêt de la prévention dans l'école et le rôle de chacun dans le dispositif</td><td>Comprendre la santé mentale et la gestion des émotions à l'adolescence</td><td>Découverte des réseaux de l'EA/Etre organisé dans les moments difficiles</td><td>Travailler la place unique du personnel de santé au sein de l'équipe éducative.</td><td colspan="2">Préparer la formation continuée</td></tr>
</table>